

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes COOREVITS Catherine et LE BOUEDEC Christiane.

<u>OBJET</u> :	<i>Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Port fluvial.</i>
-----------------------	---

N° 2018 / 03 / 10

VU les articles L.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 31 Mars de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité,

VU les éléments financiers communiqués aux conseillers municipaux lors du conseil interne du 12 Mars 2018,

VU la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Après avoir entendu et débattu les budgets primitifs de l'ordonnateur pour l'exercice 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les budgets primitifs, après une présentation et un vote par chapitre budgétaire :

.../...

Budget Port Fluvial
Section de fonctionnement - Recettes

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 18
70	VENTES ET PRESTAT ^o SERVICES	9 250,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
002	EXCEDENT REPORTE	144,55
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		9 394,55
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 394,55

Budget Port Fluvial
Section de fonctionnement - Dépenses

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 18
011	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 413,00
65	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68	DOTATIONS AMORT ET PROVISIONS	5 981,55
022	DEPENSES IMPREVUES	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		3 413,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		5 981,55
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 394,55

Budget Port Fluvial
Section d'investissement- Recettes

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 18
001	EXCEDENT REPORTE	17 978,59
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	5 981,55
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		17 978,59
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		5 981,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 960,14

.../...

Budget Port Fluvial
Section d'investissement- Dépenses

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 18
001	DEFICIT REPORTE	
020	DEPENSES IMPREVUES	
16	EMPRUNTS	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 960,14
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES	0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		23 960,14
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		23 960,14

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 26 Mars 2018,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20180322-CM-2018-03-10-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018